

Dans le cadre de la crise sanitaire actuelle, tout patient hospitalisé peut devenir COVID+. Dans ce cadre, il est souhaitable d'anticiper la prise en charge de **TOUS les patients hospitalisés** (COVID+ et COVID-), **dès leur entrée dans un service d'hospitalisation**, pour une orientation adaptée, en cas d'aggravation ou lors de la survenue d'évènements aigus. Ce document propose une échelle, **temporaire et dérogatoire, utilisable pendant la crise du COVID**, avec **4 niveaux de soins** de prise en charge des patients.

Cette décision de niveau de soins doit :

- faire l'objet d'une **prescription médicale séniorisée personnalisée**,
- être prise à l'issue d'une **réflexion collégiale** (dont recherche des Directives Anticipées)
- être accompagnée d'une **information** claire, loyale et adaptée, qui doit être délivrée au patient et/ou à sa famille et tracée dans le dossier médical.

Cette décision est **indicative**, à considérer comme une aide à la prise de décisions du médecin en charge du patient, en fonction des circonstances et après **réévaluation** de l'état de santé du patient.

<b>NIVEAU</b> <b>1</b>	<b>Transfert en réanimation/USC <u>sans conditions</u></b>  <b>PAS DE LIMITATION thérapeutique posée à priori</b>
<b>NIVEAU</b> <b>2</b>	<b>Transfert en réanimation/USC MAIS <u>discussion d'une limitation du niveau de soins avec le médecin réanimateur</u></b>
<b>NIVEAU</b> <b>3</b>	<b>Pas de transfert en réanimation/USC, mais <u>soins maximaux dans le service</u>, sans massage cardiaque</b>
<b>NIVEAU</b> <b>4</b>	<b>Pas de transfert : <u>soins de confort actifs et non-invasifs</u></b>  <b>Situation palliative : penser aux prescriptions anticipées</b>

**EN CAS DE DOUTE, JOINDRE LE MEDECIN REANIMATEUR DE VOTRE SITE SI BESOIN D'AIDE A LA DECISION**

**SI LE NIVEAU DE SOINS N'A PAS PU ÊTRE DISCUTE PAR LES MEDECINS DU SERVICE ET/OU LES REANIMATEURS, NE PAS LE RENSEIGNER**